

Dans le cadre d'une convention avec la CNSA, l'INPES propose une formation sur thème de la protection de l'autonomie des personnes âgées, destinée aux professionnels de l'aide à domicile, dans toutes les régions de France.

L'objectif de cette formation est d'**améliorer et de renforcer les compétences des aides à domicile** pour la protection de l'autonomie des personnes âgées à domicile dans les pratiques du quotidien autour de quatre thématiques de santé :

- **communication et lien social**
- **vieillesse normale et pathologique**
- **mobilité et activités spontanées**
- **nutrition et rythmes alimentaires**

Cette formation, construite dans un esprit de protection de l'autonomie des personnes âgées, sera dispensée par une équipe régionale pluridisciplinaire constituée de formateurs en promotion de la santé, en santé et vieillissement, en mobilité, en nutrition et en communication et lien social.

Cette formation est composée de **5 modules spécifiques** :

**Module 1 « Communication et transmission »**

**Module 2 « Vieillesse »**

**Module 3 « Mobilité et activités physiques »**

**Module 4 « Alimentation et boisson »**

**Module 5 « Compétences et pratiques professionnelles »**

La formation se déroule sur 5 jours en 3 sessions.

La première phase des modules (module.1) est positionnée sur les déterminants individuels de protection de l'autonomie en terme de vieillissement normal. La seconde phase (module.2) est positionnée sur les besoins de protection de l'autonomie en terme de vieillissement pathologique et sur la construction de réponse professionnelle prenant en compte l'environnement de la personne âgée.

Formation	Jour 1 et Jour 2				3 semaines	Jour 1 et Jour 2				3 semaines	Jour 5	
	M	AM	M	AM		M	AM	M	AM		M	AM
<b>Modules</b>												
<b>Compétences</b>	5.1											5.2
<b>Communication</b>						1.1					1.2	
<b>Santé</b>		2.1							2.2			
<b>Mobilité</b>			3.1					3.2				
<b>Alimentation</b>				4.1			4.2					

# Programme formation

## Jour 1

### 9h – 12h30 : Module 5.1 « Compétences professionnelles »

- Présentation de la formation et des formateurs
- Tour de table des expériences professionnelles
- Représentations de l'autonomie des personnes âgées

### 14h – 17h : Module 2.1 « Santé et vieillissement »

- Connaissance des différents vieillissements et les éléments de protection de l'autonomie
- Identification du degré d'autonomie
- Repérage des éléments de protection de l'autonomie

## Jour 2

### 9h – 12h30 : Module 3.1 « Mobilité et activités spontanées »

- Connaissance des pratiques de mobilité des personnes âgées et de leurs activités spontanées
- Mises en situation pour aider à la marche et au transfert assis, pour se relever du sol
- Grille d'observation pour un environnement favorable à la mobilité

### 14h – 17h : Module 4.1 « Nutrition et rythmes alimentaires »

- Connaissance des besoins nutritionnels et des rythmes alimentaires des personnes âgées
- Atelier de buveur d'eau
- Mise en œuvre des repas fonction de l'existant : approvisionnement, équipements culinaires

## Jour 3

### 9h – 12h30 : Module 1.1 « Communication »

- Recueil des différentes situations de communication dans le métier d'aide à domicile
- Echanges sur les difficultés dans les situations de communication avec les personnes
- Connaissance des modes de communication et des attitudes favorables à la communication
- Capacités à communiquer entre collègues et avec un responsable de secteur

### 14h – 17h : Module 4.2 « Alimentation et autonomie »

- Retour sur les situations professionnelles de protection de l'autonomie
- Prévention de la dénutrition
- Mise en œuvre des rythmes alimentaires selon des besoins nutritionnels spécifiques
- Attitudes et pratiques professionnelles protégeant et renforçant l'autonomie en nutrition

## Jour 4

### 9h – 12h30 : Module 3.2 « Mobilité et autonomie »

- Identification des leviers et des limites pour protéger l'autonomie dans les activités de mobilité
- Connaissance des facteurs de risque des chutes
- Être capable de se relever du sol
- Construction d'une enquête d'observation pour se déplacer en sécurité et convivialité

### 14h – 17h : Module 2.2 « Santé et autonomie »

- Identification des leviers et des limites pour protéger l'autonomie des personnes âgées
- Connaissance des besoins de protection/ maladie d'Alzheimer
- Répertoire des aides et ressources pour protéger l'autonomie en santé des personnes âgées
- Questionnement éthique : charte des droits et des libertés

## Jour 5

### 9h – 12h30 : Module 1.2 « Communication et transmission »

- Utiliser la ligne de positionnement et établir le plan de transmission de Madame Durand
- Développer la négociation et l'argumentation en utilisant les jeux de rôle
- Connaître les repères pour communiquer de manière globale et positive

### 14h – 17h : Module 5.2 « Pratiques professionnelles »

- Travail sur la définition de l'autonomie des personnes âgées
- Photographie des pratiques professionnelles protégeant l'autonomie de la personne âgée
- Évaluation de la formation